

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 509

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 45

Après le mot :

« application »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 19 :

« du présent alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.